

# Infomaniak Group SA

## Bilan de gaz à effet de serre 2024

Solution de myclimate pour les entreprises

Ce rapport ou certaines de ses parties peuvent être utilisés dans la communication de l'entreprise. myclimate et ecoLive, son représentant en Suisse Romande, ne peuvent pas être tenus responsables de la qualité des données fournies, qui incombe à l'entreprise. myclimate et ecoLive soutiennent l'entreprise dans la récolte des données et leur fiabilité à travers une démarche de validation des informations transmises.

Le rapport est composé de 3 parties. Les parties A (Bilan climatique) et C (Annexes) peuvent être transmises aux clients. La partie B (Communication) est destinée à l'utilisation interne.

Infomaniak Group SA  
Rue Eugène-Marziano 25  
1227 Genève  
Suisse

Genève, mars 2026

**Fondation myclimate – The Climate Protection Partnership**

Pfingstweidstrasse 10  
CH-8002 Zürich  
+41 44 500 43 50  
[www.myclimate.org](http://www.myclimate.org)



Représentation en Suisse Romande:

**ecoLive**  
Rte de Valavran 1  
CH-1293 Bellevue  
+41 22 732 24 55  
[www.ecolive.ch](http://www.ecolive.ch)



## **A. Rapport 2024 pour Infomaniak Group SA**

### **A.1 Aperçu général des émissions**

- A.1.1 Répartition des émissions de CO<sub>2e</sub> en tonnes**
- A.1.2 Part des émissions selon les catégories (2024)**
- A.1.3 Évolution des émissions absolues, par catégorie (2020-2024)**
- A.1.4 Évolution des émissions relatives, par collaborateur/trice en ETP (2020-2024)**

### **A.2 Émissions de CO<sub>2e</sub> selon les scopes (2024)**

#### **A.3 Énergie**

- A.3.1 Évolution de la consommation d'électricité et émissions associées (2020-2024)**
- A.3.2 Évolution de la consommation de chauffage et émissions associées (2020-2024)**

#### **A.4 Déplacements professionnels et nuitées**

- A.4.1 Émissions de CO<sub>2e</sub> par modes de transport et nuitées (2024)**
- A.4.2 Consommation de carburant des propres véhicules (2020-2024)**
- A.4.3 Évolution des distances pour les déplacements professionnels (2020-2024)**

#### **A.5 Déplacements pendulaires**

- A.5.1 Répartition des modes de transport (2024)**
- A.5.2 Émissions de CO<sub>2e</sub> selon les modes de transport (2024)**
- A.5.3 Évolution des distances selon les modes de transport (2020-2024)**
- A.5.4 Évolution des distances par collaborateur/trice en ETP (2020-2024)**
- A.5.5 Covoiturage et mobilité douce (2020-2024)**
  - A.5.5.1 Évolution de la part de covoiturage et mobilité douce (selon distances et ETP)**
  - A.5.5.2 Résumé des parts de covoiturage et mobilité douce (selon distances et ETP)**

#### **A.6 Matériel**

- A.6.1 Part des émissions de CO<sub>2e</sub> par type de matériel électronique (2024)**
- A.6.2 Évolution des émissions du matériel (2020-2024)**

#### **A.7 Déchets**

- A.7.1 Répartition des quantités de déchets par catégorie (2024)**
- A.7.2 Émissions de CO<sub>2e</sub> selon les catégories de déchets (2020-2024)**

## **B. Communication**

## **C. Annexes**

### **C.1 Démarche de myclimate pour les entreprises**

### **C.2 myclimate smart 3**

#### **C.2.1 Méthode**

#### **C.2.2 Catégories d'émissions**

#### **C.2.3 Scopes**

### **C.3 Quelques valeurs pour comparaison**

Note : De 2013 à 2022 le facteur d'émission pour l'électricité renouvelable (Ecoinvent 3.6) valable jusqu'en 2022 a été utilisé, les résultats sont donc légèrement différents par rapport aux bilans fournis les années précédant 2023. Dès 2022, le facteur d'émission des SIG est utilisé pour l'électricité certifiée renouvelable. Pour 2024, ce sont les facteurs d'émissions mis à jour en janvier 2025 qui sont utilisés pour le reste des données.

Note 2: Ce rapport est une version révisée du bilan 2024. Des modifications ont été effectuées dans la méthodologie de calcul des émissions issues de l'électricité renouvelable des SIG. Les émissions issues de des fermes solaires externes (garanties d'origine) ont été supprimées. Les graphiques du chapitre A.1, A.2 et A.3.1 ont été modifiés, ainsi que la description suivant le chapitre A.3.1.

## A. Rapport 2024 pour Infomaniak Group SA

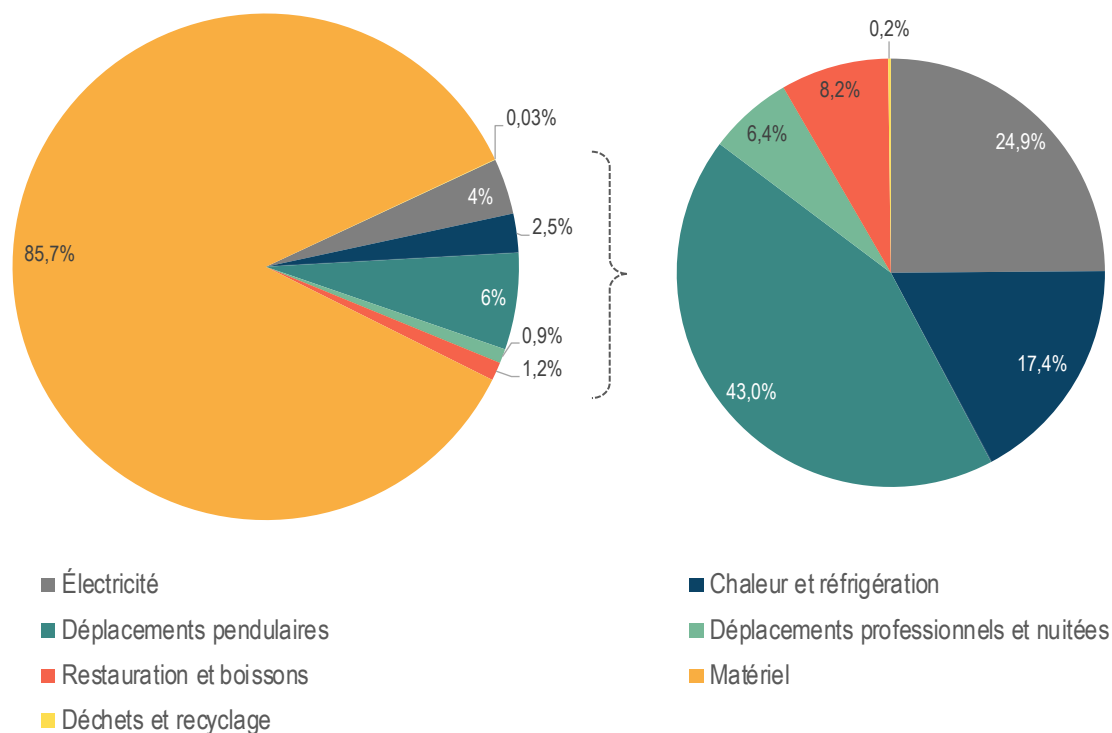
### A.1 Aperçu général des émissions<sup>1</sup>

#### A.1.1 Répartition des émissions de CO<sub>2e</sub> en tonnes

Le tableau suivant fournit un aperçu détaillé des émissions des différents secteurs pour l'année 2024.

Catégorie d'émissions	2023		2024		Évolution 2023-2024
	tCO <sub>2e</sub>	Part en %	tCO <sub>2e</sub>	Part en %	
Électricité*	65,6	2,1%	75,8	3,6%	+15,6%
Chaleur et réfrigération	46,6	1,5%	52,9	2,5%	+13,5%
Déplacements pendulaires	96,7	3,1%	131,1	6,2%	+35,6%
Déplacements professionnels et nuitées	19,6	0,6%	19,4	0,9%	-0,9%
Restauration et boissons	15,7	0,5%	24,9	1,2%	+58,9%
Matériel	2 852,2	92,0%	1 820,0	85,7%	-36,2%
Déchets et recyclage	3,1	0,1%	0,6	0,0%	-80,2%
Construction d'un datacenter	1 961,9				
<b>Émissions totales (hors datacenter)</b>	<b>3 099,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 124,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>-31,4%</b>
<b>Émissions totales (datacenter inclus)</b>	<b>5 061,3</b>				<b>-58,0%</b>

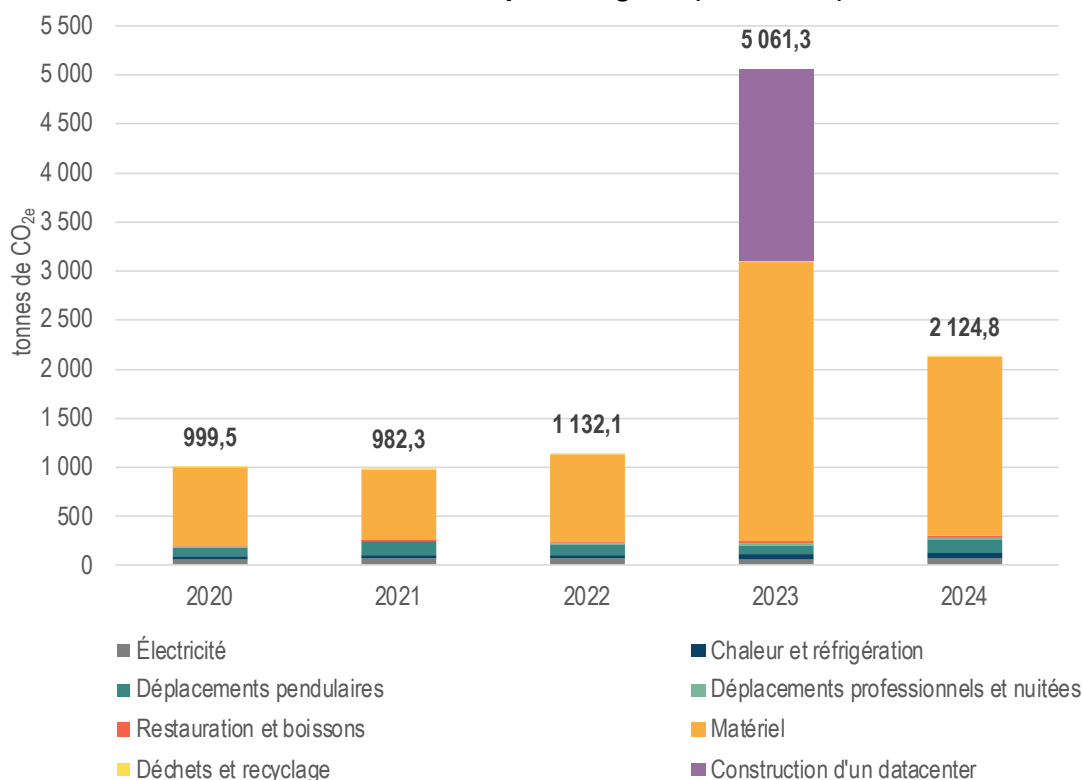
#### A.1.2 Part des émissions selon les catégories (2024)



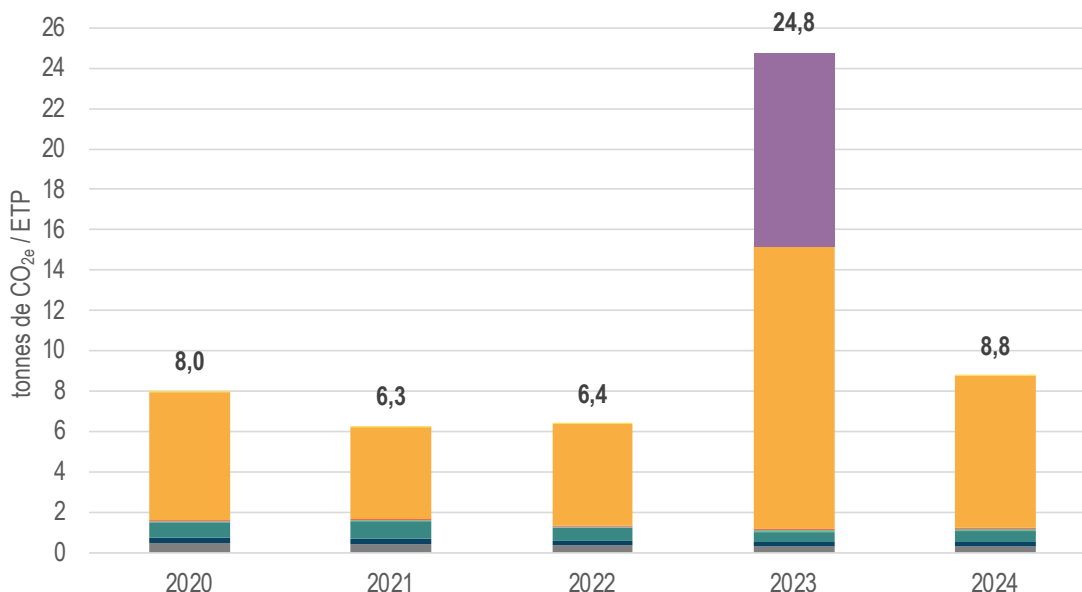
<sup>1</sup> Information: le présent bilan 2024 a été modifié afin d'y ajouter les émissions issues de la construction du Datacenter D4 en 2023 pour lequel un bilan de gaz à effet de serre (construction) a été effectué. Les émissions sont distinguées du reste, car il ne s'agit pas d'émissions liées à l'utilisation du bâtiment, mais bien à sa construction. Sections concernées: A.1.1; A.1.3; A.1.4.

\* Les émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation d'électricité (du réseau) d'origine renouvelable ont été définies sur la base du facteur d'émission des SIG (2023), transmis par Infomaniak (11,7 grCO<sub>2e</sub>/KWh) et confirmé à l'aide des "Certificats d'empreinte carbone" fourni par les SIG à Infomaniak. Ce même facteur a été utilisé pour l'année 2022 afin de comparer sur la base d'un même facteur. A savoir également, que le facteur des SIG couvre les scopes 2 et 3 et est établi sur la base d'une étude *market based*. Les émissions issues de la production solaire sur site n'ont pas été incluses, car celles-ci ont été comptabilisées sur tout le cycle de vie dans le bilan bâtiment 2023, et également pour valoriser la démarche.

### A.1.3 Évolution des émissions absolues, par catégorie (2020-2024)



### A.1.4 Évolution des émissions relatives, par collaborateur/trice en ETP (2020-2024)

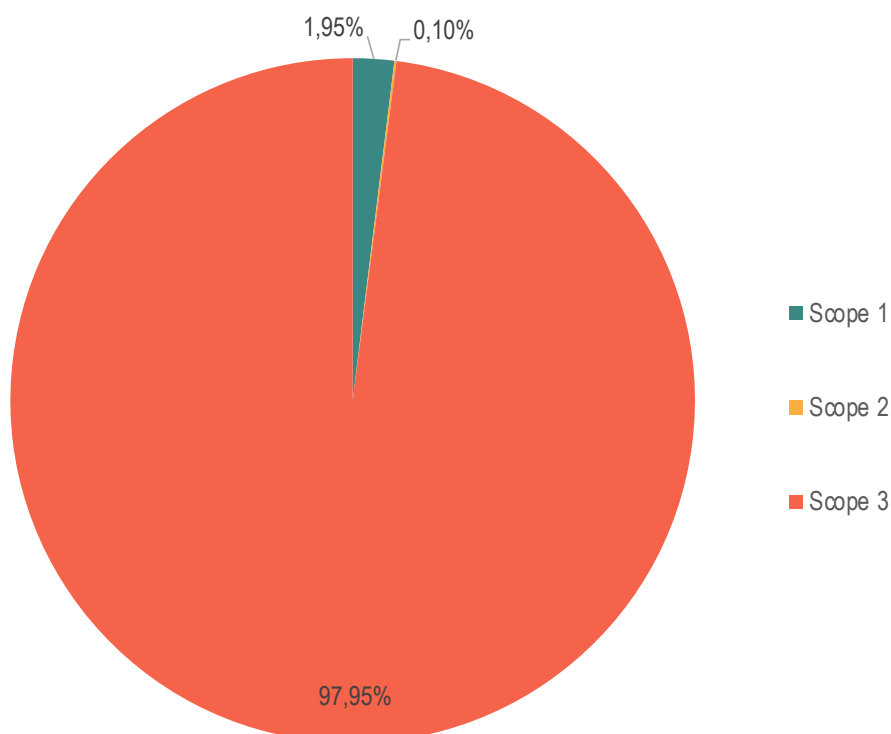


### Observations

Infomaniak a émis 2124,8 tonnes d'équivalent CO<sub>2e</sub> en 2024. Entre 2023 et 2024, l'entreprise a réduit ses émissions totales de 31,4 % (hors datacenter), soit plus de 970 tCO<sub>2e</sub>. La réduction la plus significative se trouve au niveau du matériel électronique, dont les émissions ont diminué de 36,2 %. L'impact principal, mis à part celui du matériel, se trouve au niveau de la consommation d'électricité et des déplacements pendulaires.

## A.2 Émissions de CO<sub>2e</sub> selon les scopes (2024)

Le périmètre de chaque scope est détaillé en annexe.



### Observations

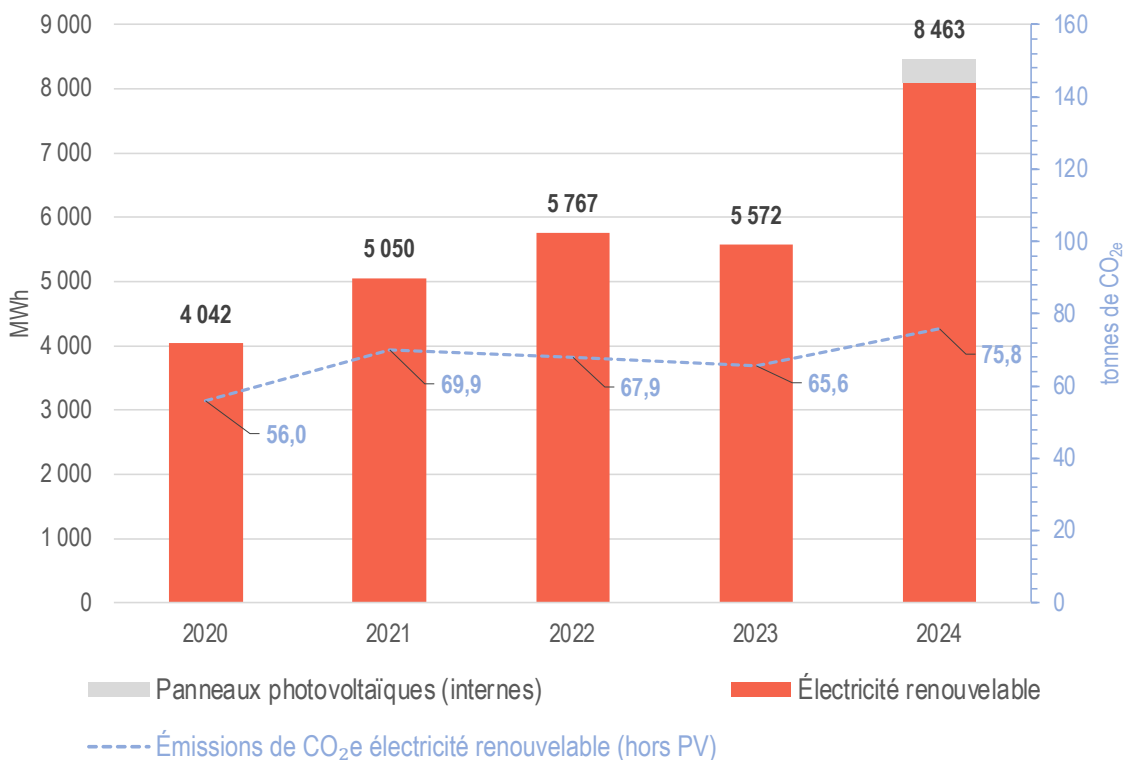
Infomaniak ne compte que 43,5 tCO<sub>2e</sub> sur ses scopes 1 et 2, la quasi-totalité faisant partie du scope 3, soit les émissions indirectes de l'entreprise. À savoir que plus de 90 % des émissions du scope 1 proviennent de la consommation de gaz naturel.

### Recommandations

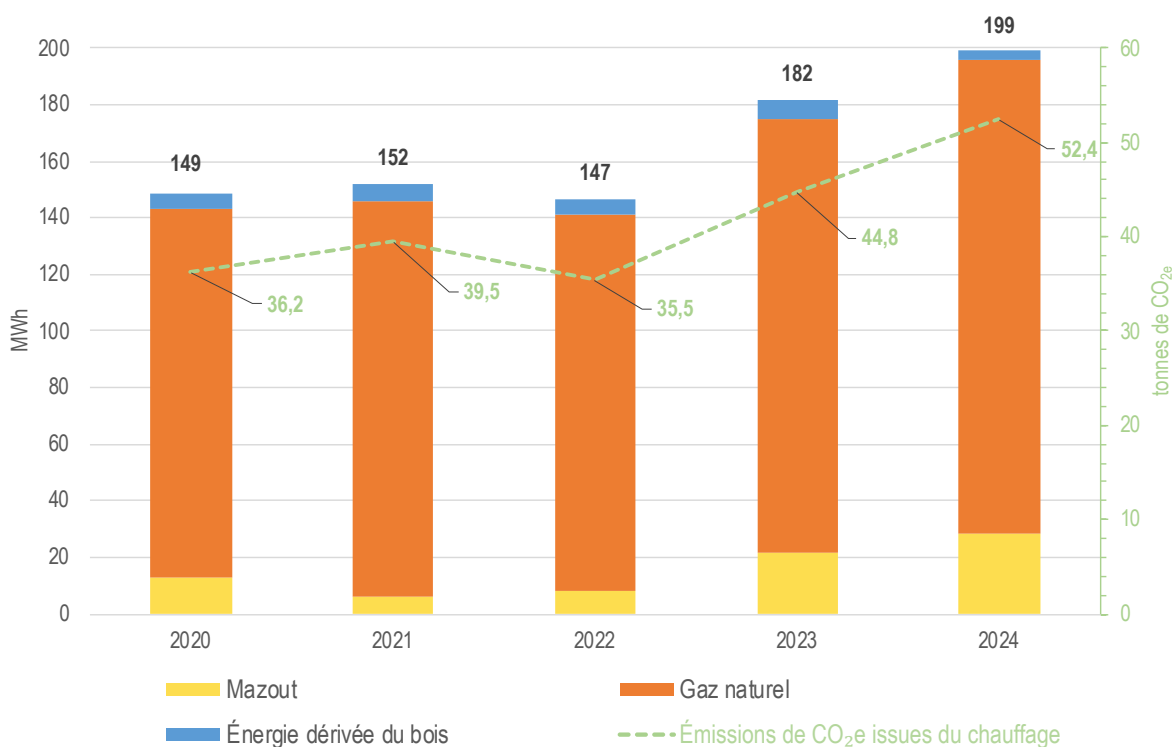
- Une fois le site des Acacias raccordé au réseau de chauffage à distance, les émissions de gaz à effet de serre du scope 1 seront fortement réduites. Dans l'intervalle, il est recommandé d'agir sur la consommation de chaleur d'origine non renouvelable en optimisant les comportements et les procédés internes nécessitant le recours au gaz naturel.

## A.3 Énergie

### A.3.1 Évolution de la consommation d'électricité et des émissions associées (2020-2024)<sup>2</sup>



### A.3.2 Évolution de la consommation de chauffage et des émissions associées (2020-2024)



<sup>2</sup> Sont exclues les émissions liées aux panneaux photovoltaïques propres à l'entreprise.

## Observations

Infomaniak diversifie ses sources d'électricité en 2024. Ci-après, quelques précisions concernant la méthodologie employée :

- Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'électricité renouvelable fournie par le réseau ont été calculées à l'aide du facteur d'émission des SIG. Celui-ci est calculé selon une méthode *market-based* incluant les scopes 2 et 3.
- L'électricité produite par les installations solaires sur site et autoconsommée a été déduite du total des kWh avant le calcul des émissions, afin d'éviter toute double comptabilisation. Ces émissions ayant déjà été prises en compte dans le bilan énergétique du bâtiment (2023), cette approche permet également de valoriser la démarche de production locale. Les kWh consommés, figurent bien sur le graphique de consommation.

Dans une démarche de soutien aux énergies renouvelables, les certificats d'origine conservent une forte valeur environnementale et constituent un signe clair de l'engagement d'une entreprise en faveur de la transition énergétique. Ils assurent en plus la traçabilité de l'origine de l'électricité et contribuent au maintien de capacités de production renouvelable.

En termes de consommation, l'électricité issue du réseau a augmenté de 31,2 % par rapport à 2023, tandis que les émissions associées ont augmenté de 15,6 %.

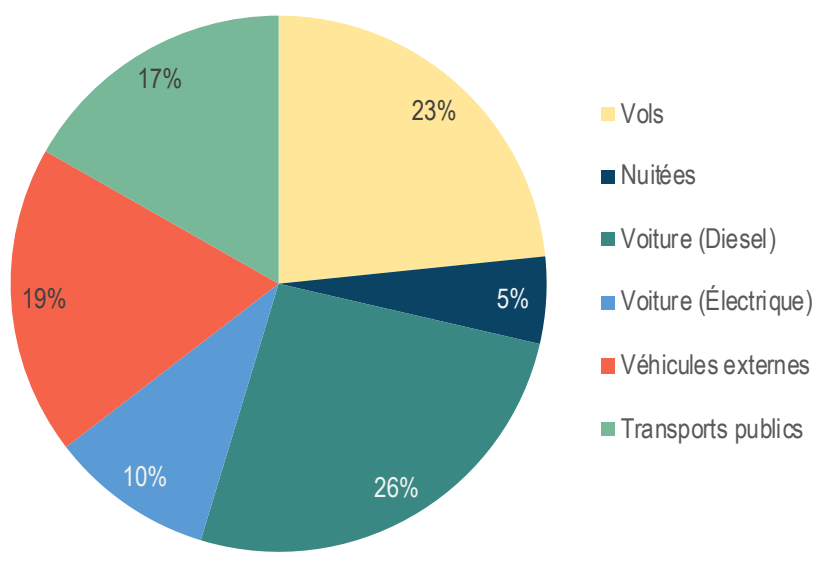
La consommation de chaleur présente également une hausse, quoique plus modérée, de 10 %. À noter que le recours à l'énergie potentiellement renouvelable (bois) a légèrement diminué entre 2023 et 2024.

## Recommandations

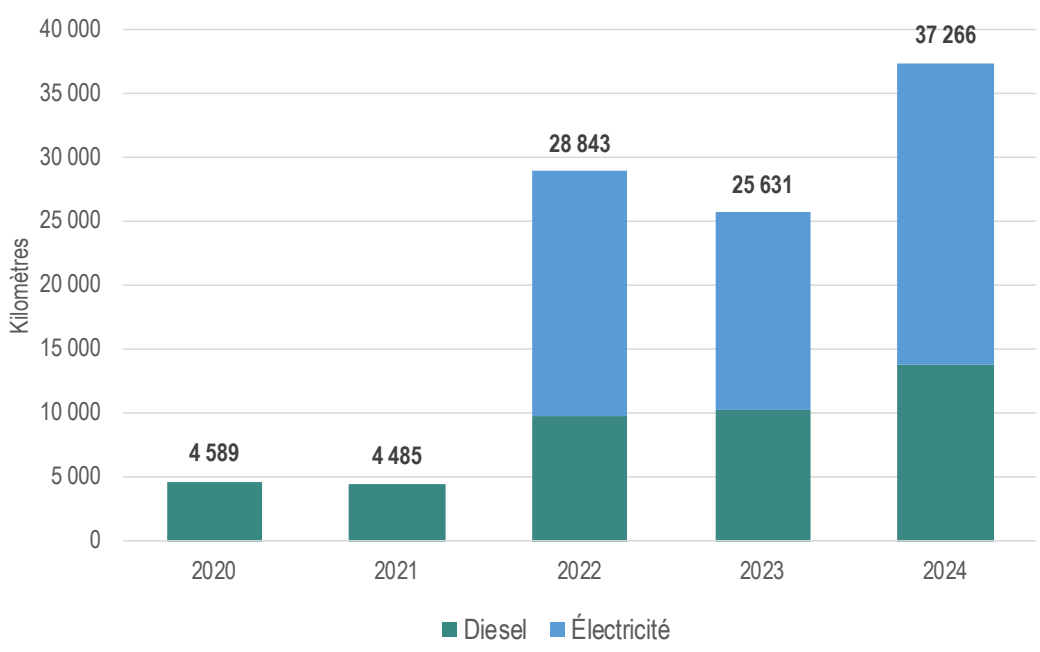
- Augmenter progressivement la part d'autoproduction solaire, dans la mesure où cela reste compatible avec les besoins d'un réseau stable et performant. Cette démarche renforce l'indépendance énergétique et soutient la transition vers les énergies renouvelables, tout en nuancant son impact direct sur les émissions calculées.
- Augmenter progressivement la part d'énergie dérivée du bois, afin de réduire le recours aux énergies fossiles.
- Assurer un suivi régulier de la consommation de gaz naturel, source d'énergie la plus émettrice de l'entreprise, afin d'identifier les potentiels d'économies et de réduire la consommation annuelle.

## A.4 Déplacements professionnels et nuitées

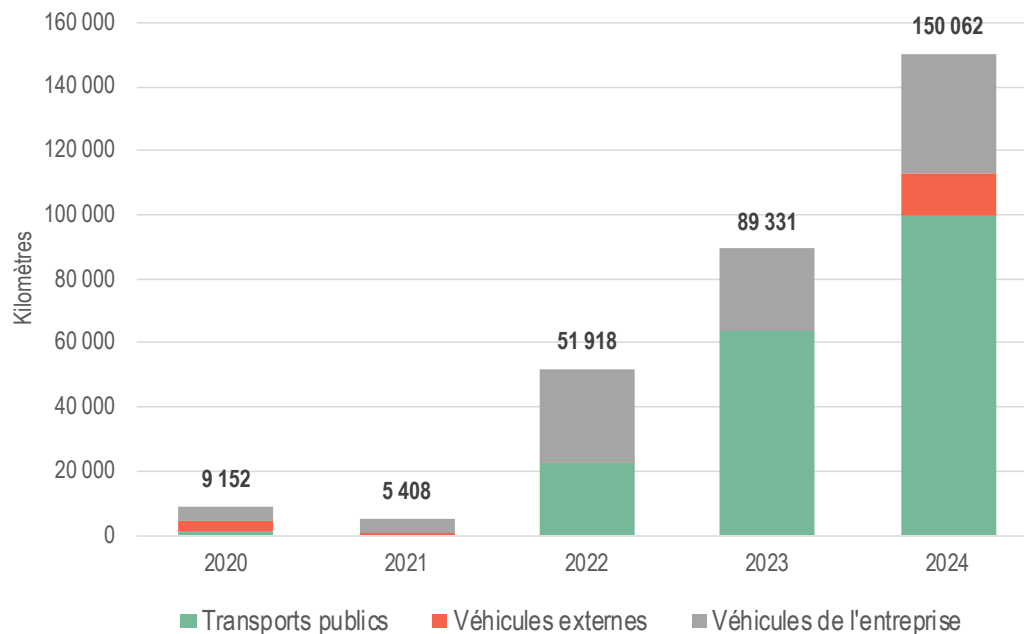
### A.4.1 Émissions de CO<sub>2e</sub> par modes de transport et nuitées (2024)



### A.4.2 Consommation de carburant des propres véhicules (2020-2024)



### A.4.3 Évolution des distances pour les déplacements professionnels (2020-2024)



#### Observations

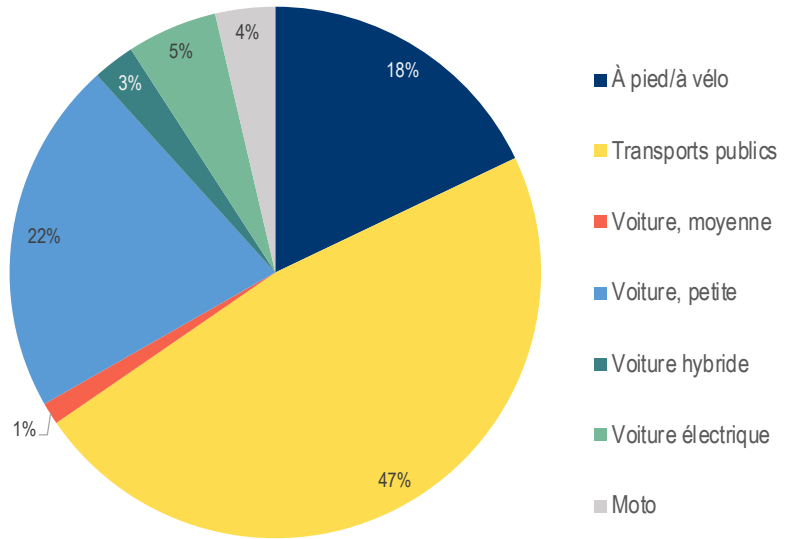
Les déplacements professionnels ont globalement augmenté chez Infomaniak, bien que la plupart continuent d'être réalisés en transports publics ce qui est positif. Le graphique A.4.1 montre que les véhicules diesel appartenant à l'entreprise sont responsables de 26 % des émissions de gaz à effet de serre de cette catégorie, suivis par les déplacements en avion et ceux effectués en voitures externes.

#### Recommandations

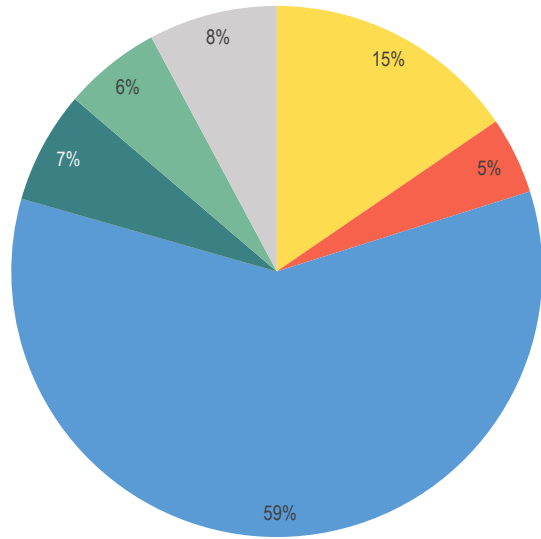
- Bien que le diesel représente une part minoritaire des consommations, il concentre la majorité des émissions de cette catégorie. Il est donc recommandé d'en réduire l'utilisation au maximum au profit de véhicules électriques ou de véhicules externes à plus faibles émissions.
- Lorsque le recours à des véhicules externes à l'entreprise ne peut être évité, privilégier le service Mobility déjà utilisé au sein d'Infomaniak, afin d'assurer a minima une contribution carbone proportionnelle aux kilomètres parcourus.

## A.5 Déplacements pendulaires

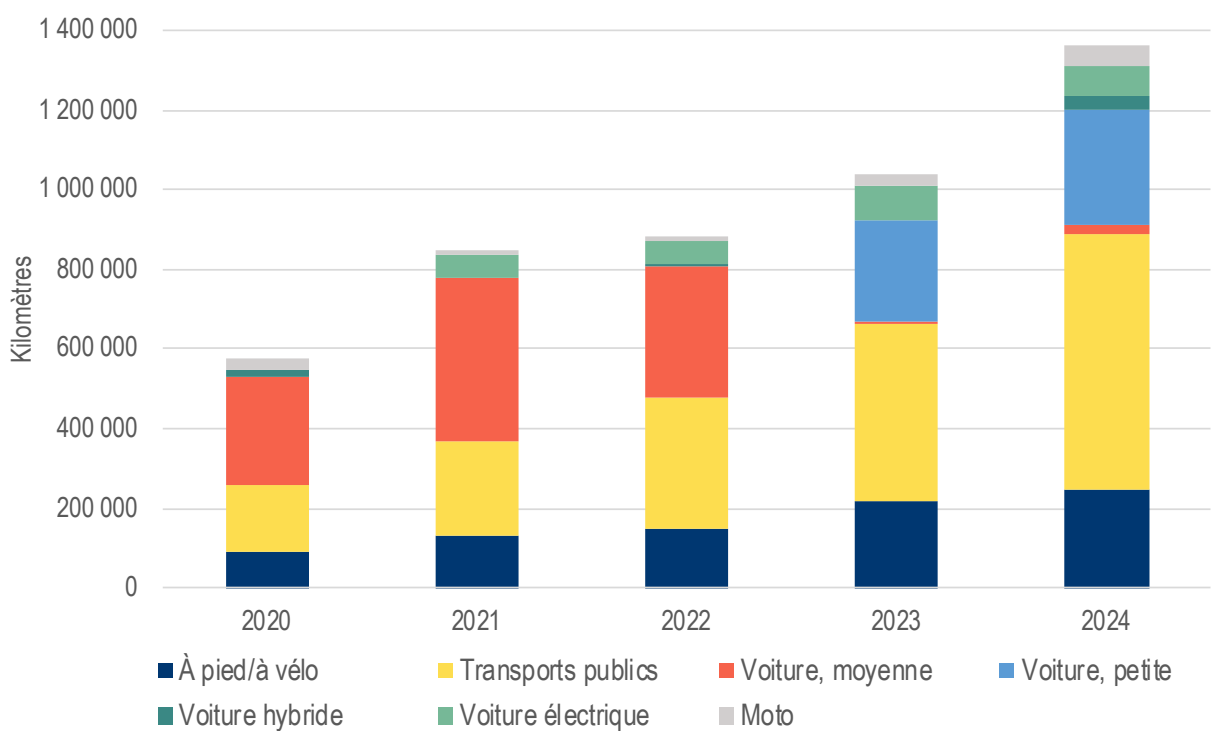
### A.5.1 Répartition des modes de transport (2024)



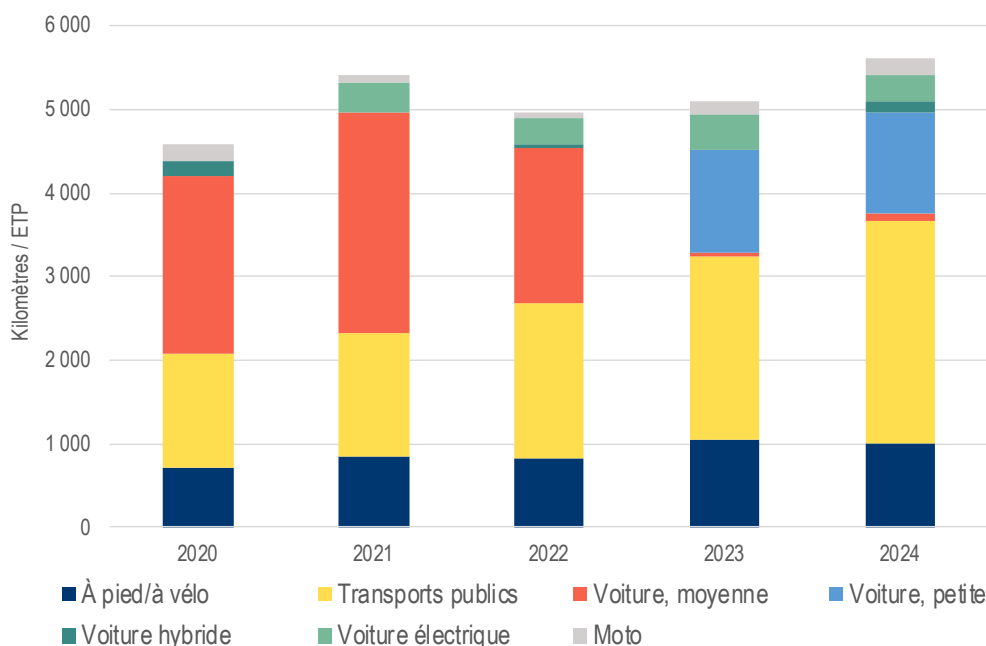
### A.5.2 Émissions de CO<sub>2e</sub> selon les modes de transport (2024)



### A.5.3 Évolution des distances selon les modes de transport (2020-2024)

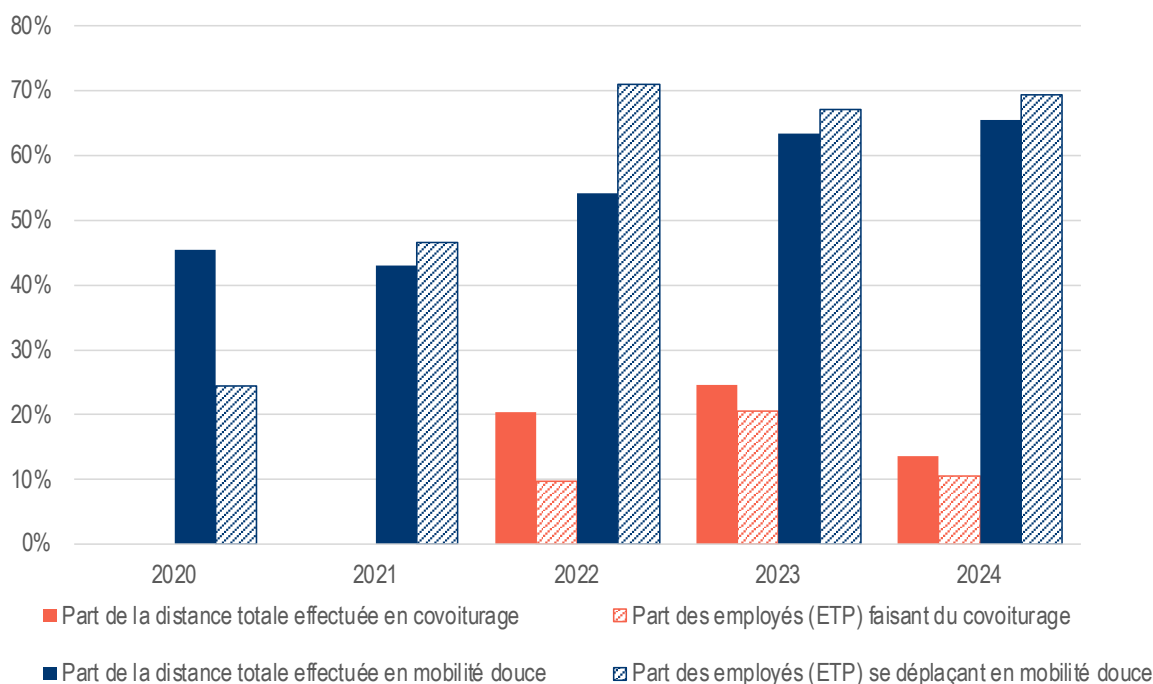


### A.5.4 Évolution des distances par collaborateur/trice en ETP (2020-2024)



### A.5.5 Covoiturage et mobilité douce (2020-2024)

#### A.5.5.1 Évolution de la part de covoiturage et mobilité douce (selon distances et ETP)



#### A.5.5.2 Résumé des parts de covoiturage et mobilité douce (selon distances et ETP)

	2020	2021	2022	2023	2024
Part de la distance totale effectuée en covoiturage			20%	25%	14%
Part des employés (ETP) faisant du covoiturage			10%	21%	11%
Part de la distance totale effectuée en mobilité douce	46%	43%	54%	63%	65%
Part des employés (ETP) se déplaçant en mobilité douce	24%	47%	71%	67%	69%

## Observations

Les déplacements pendulaires sont la troisième source d'émissions de l'entreprise. En 2024, les émissions totales associées ont augmenté de 35,6 %. Toutefois, reportées à l'évolution du nombre d'employés en ETP, les émissions relatives de cette catégorie ont augmenté de 14 %. La distance totale parcourue par collaborateur a également connu une légère hausse de 10 %.

En 2024, les collaborateurs d'Infomaniak ont fait davantage usage de la voiture thermique (petite et moyenne), avec une hausse de 66 et 17 % respectivement. Une augmentation significative de la distance parcourue à moto est également observée (+49 %).

Une analyse plus approfondie des habitudes de mobilité pendulaire à faible empreinte carbone est présentée dans la section A.5.5. La part de la mobilité douce est en hausse, tant en termes de distances parcourues (65 %) que de nombre de collaborateurs y ayant recours (69 %), ce qui constitue un point positif. En revanche, le taux de covoiturage, après une augmentation entre 2022 et 2023, a fortement diminué entre 2023 et 2024, tant en termes de distances parcourues (14 %) que de nombre de collaborateurs (11 %)<sup>3</sup>.

## Recommandations

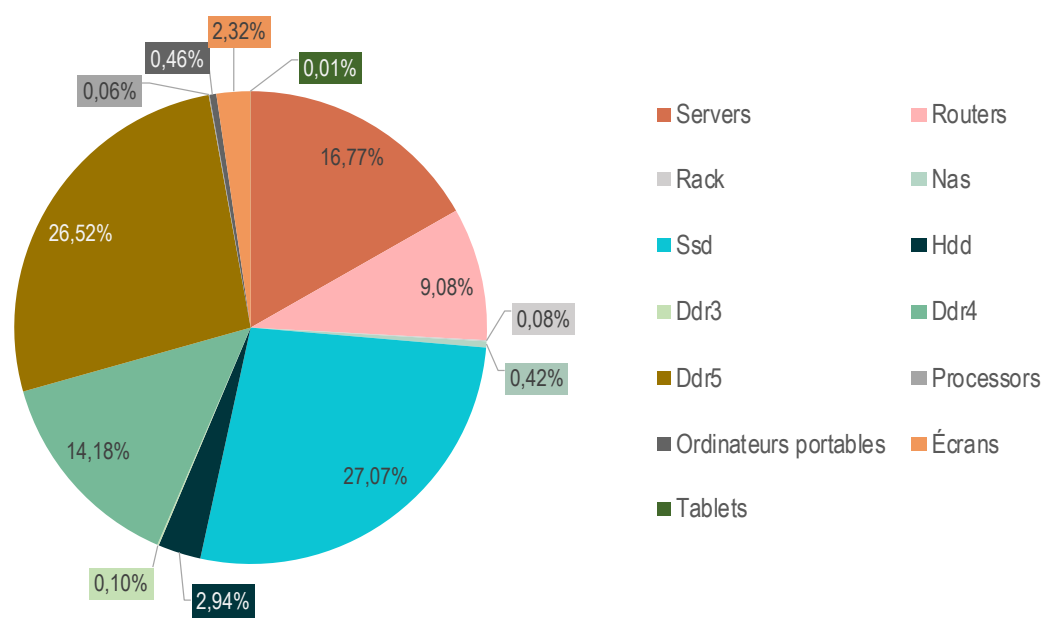
- Les habitudes de mobilité pendulaire au sein d'Infomaniak sont globalement favorables. Il est toutefois recommandé de concentrer les efforts sur les leviers permettant d'augmenter la part du covoiturage et de réduire les distances parcourues en voiture thermique et à moto.

---

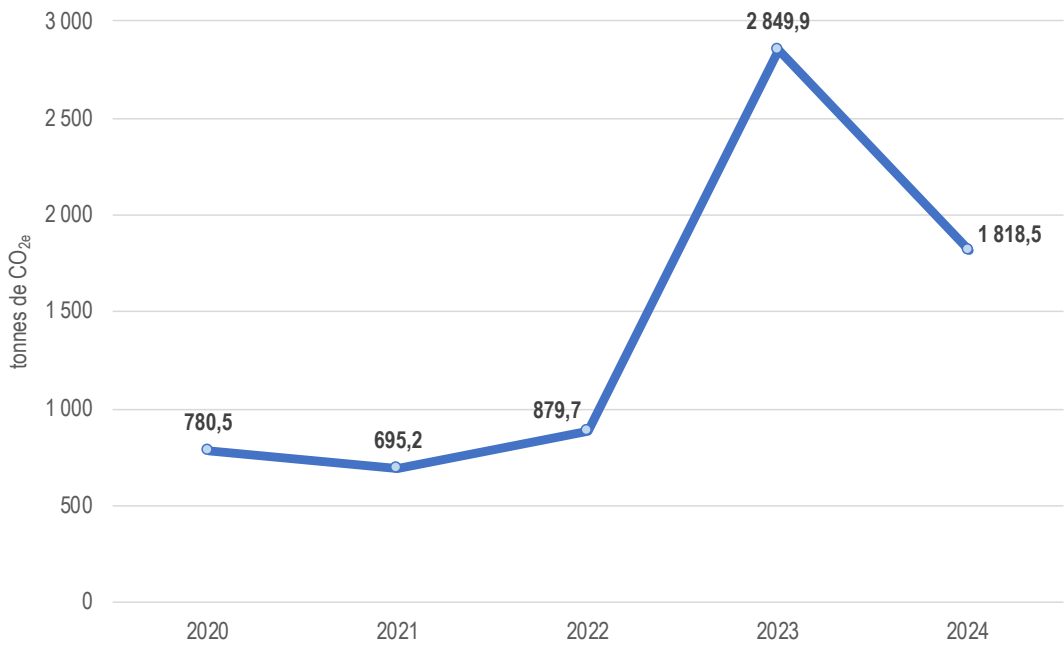
<sup>3</sup> À savoir que les distances parcourues en covoiturage ont été déduites du total (voiture petite).

## A.6 Matériel

### A.6.1 Part des émissions de CO<sub>2e</sub> par type de matériel électronique (2024)



### A.6.2 Évolution des émissions du matériel électronique (2020-2024)



## Observations

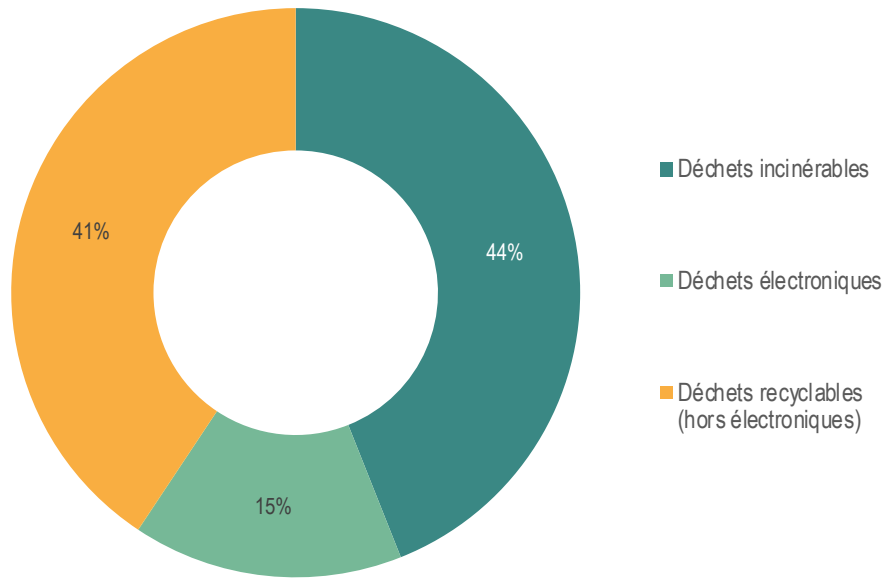
Le matériel électronique est la première source d'émission de l'entreprise, mais également un élément central et indispensable à l'activité de l'entreprise. En 2024, ce secteur a fortement diminué, permettant ainsi une réduction globale des émissions.

## Recommandations

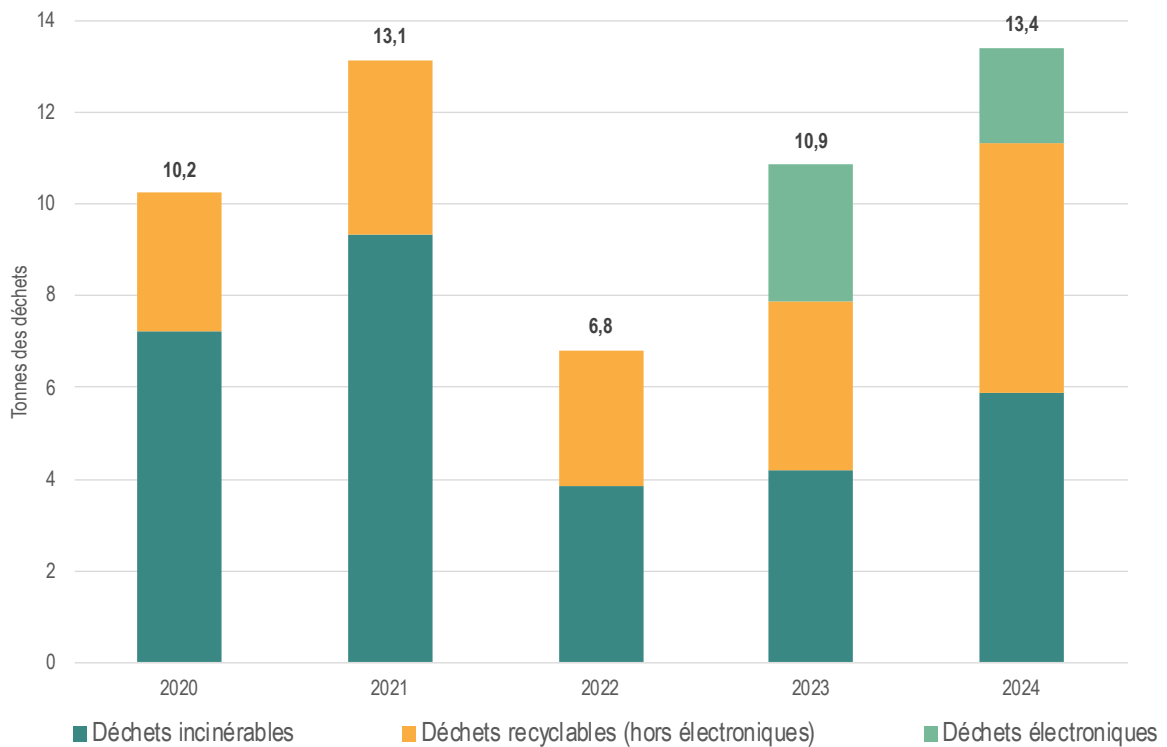
- Reporter l'achat de matériel électronique pour limiter les pics d'émissions. Si l'influence sur les phases de production (cradle-to-gate) est limitée pour des équipements relevant du scope 3, l'entreprise peut agir sur les phases d'utilisation et de fin de vie (gate-to-grave), notamment en prolongeant la durée d'usage par la réparation, en complément des pratiques de recyclage déjà établies.
- Réaliser régulièrement des audits d'efficacité énergétique du parc informatique afin d'identifier de nouvelles opportunités de réduction des consommations, même dans un environnement déjà performant.

## A.7 Déchets

### A.7.1 Répartition des quantités de déchets par catégorie (2024)



### A.7.2 Émissions de CO<sub>2e</sub> selon les catégories de déchets (2020-2024)



## Observations

La production de déchets a augmenté de 23 % entre 2023 et 2024. Concernant les émissions associées, les chiffres montrent une réduction importante, qu'il convient toutefois d'interpréter avec prudence. Depuis début 2025, le facteur d'émission des déchets incinérables en Suisse est considéré comme nul (ou proche de zéro), en raison de la récupération et de la valorisation de la chaleur produite par les usines d'incinération. À noter, toutefois, que le transport des déchets n'est pas pris en compte dans ce facteur d'émission. Cette situation explique également pourquoi l'évolution des émissions de cette catégorie n'est plus affichée sur le graphique A.7.2.

En comparaison à 2023, la part de déchets recyclés (hors déchets électroniques) a augmenté, ce qui constitue un point positif à souligner.

## Recommandations

- Poursuivre les efforts en vue de la réduction générale des déchets ainsi que l'augmentation de la part de déchets recyclables. Selon les objectifs du canton de Genève, cette part devrait se situer à 80%.
- Sensibiliser le personnel sur la thématique du tri et de la diminution des quantités de déchets.

## C. Annexes

### C.1 Démarche de myclimate pour les organisations

La démarche de myclimate pour la gestion des émissions de gaz à effet de serre des organisations vise à :

- **Calculer de manière claire et crédible votre bilan de gaz à effet de serre (empreinte carbone)**, de la suivre annuellement et l'améliorer de manière continue.
- **Gérer les données** : récolte et gestion simples des données avec la plateforme en ligne *myclimate smart 3*
- **Explorer votre potentiel d'économies d'énergie** et ainsi réduire vos coûts et vos émissions de CO<sub>2</sub>.
- **Soutenir des projets de protection du climat de haute qualité** pour leur permettre de réduire totalement ou partiellement vos émissions.
- **Aider dans votre communication** : photos, vidéos et textes sont mis à disposition du client dans le but de communiquer sur la démarche et sur les projets de protection climatique soutenus.



### C.2 myclimate smart 3

#### C.2.1 Méthode

La méthode s'aligne dans une large mesure sur celle des écobilans, mais en tenant compte des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, l'ensemble du cycle de vie des produits consommés par les activités de l'organisation a été pris en considération. Le cycle de vie englobe l'extraction des matières premières, la fabrication, l'utilisation et l'élimination des biens ainsi que les transports entre chaque phase du cycle de vie.

Lors de l'analyse du bilan climatique de l'organisation, différents gaz à effet de serre sont pris en considération. Le gaz à effet de serre le plus connu est le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), qui résulte par exemple de la combustion de matières premières fossiles. Outre le CO<sub>2</sub>, d'autres gaz à effet de serre, comme le méthane (CH<sub>4</sub>) ou le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), sont également rejetés dans l'atmosphère au cours de divers processus industriels ou agricoles. L'effet de ces gaz peut être exprimé à l'aide d'une quantité équivalente de CO<sub>2</sub>. C'est pourquoi, d'une manière générale, l'impact climatique est indiqué avec l'unité "kgCO<sub>2e</sub>" (ou "tCO<sub>2e</sub>"), c'est-à-dire en "kilogramme équivalent CO<sub>2</sub>" (respectivement "tonne équivalent CO<sub>2</sub>"), ce qui permet d'additionner les effets de tous les gaz à effet de serre<sup>4</sup>.

Les données contextuelles utilisées pour établir l'impact climatique des différents processus proviennent d'Ecoinvent<sup>5</sup>. Ecoinvent est la base de données la plus importante au monde et la plus utilisée pour les écobilans.

<sup>4</sup> L'indicateur, exprimé en "kg CO<sub>2e</sub>" et représentant l'impact climatique, est le "Potentiel de réchauffement climatique" sur une période de cent ans (GWP 100a). Pour plus d'informations, se reporter au "Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC de 2007", Chapitre 2, disponible en ligne.

<sup>5</sup> Cf. www.ecoinvent.ch.

## C.2.2 Catégories d'émissions

**Électricité** : comprend la production d'électricité, ainsi que les infrastructures et le transport nécessaires à cette production.

**Chaleur et réfrigération** : inclut la production de chaleur et de froid (mazout, gaz naturel, biogaz, énergie dérivée du bois, énergie solaire thermique, chauffage à distance, réseaux de froid, agents réfrigérants, etc.) excepté pour les pompes à chaleur dont les émissions se retrouvent dans la catégorie *Électricité*.

**Activité digitale** : Inclut les données stockées sur les serveurs en ligne et celles utilisées via le fournisseur d'accès internet.

**Déplacements domicile-travail** : inclut les déplacements de tous les collaborateurs entre leur domicile et leur lieu de travail. Les heures de Home office peuvent être comptabilisées dans cette catégorie.

**Déplacements professionnels et nuitées** : comprend les émissions liées aux déplacements professionnels en voitures, en transports publics, et en avion, ainsi que les nuitées liées aux déplacements professionnels.

**Transport de tiers** : comprend les transports de marchandises effectués par des prestataires externes.

**Restauration et boissons** : inclut les boissons (eau minérale et boissons non alcoolisées, café, thé et lait) et les repas (catégorisés entre non végétariens et végétariens) pris dans le cadre de l'activité de l'entreprise et financés par elle (repas de Noël, repas d'affaires, café et thé à disposition, etc.). Selon le périmètre déterminé, les repas pris dans la cantine de l'entreprise sont aussi comptabilisés.

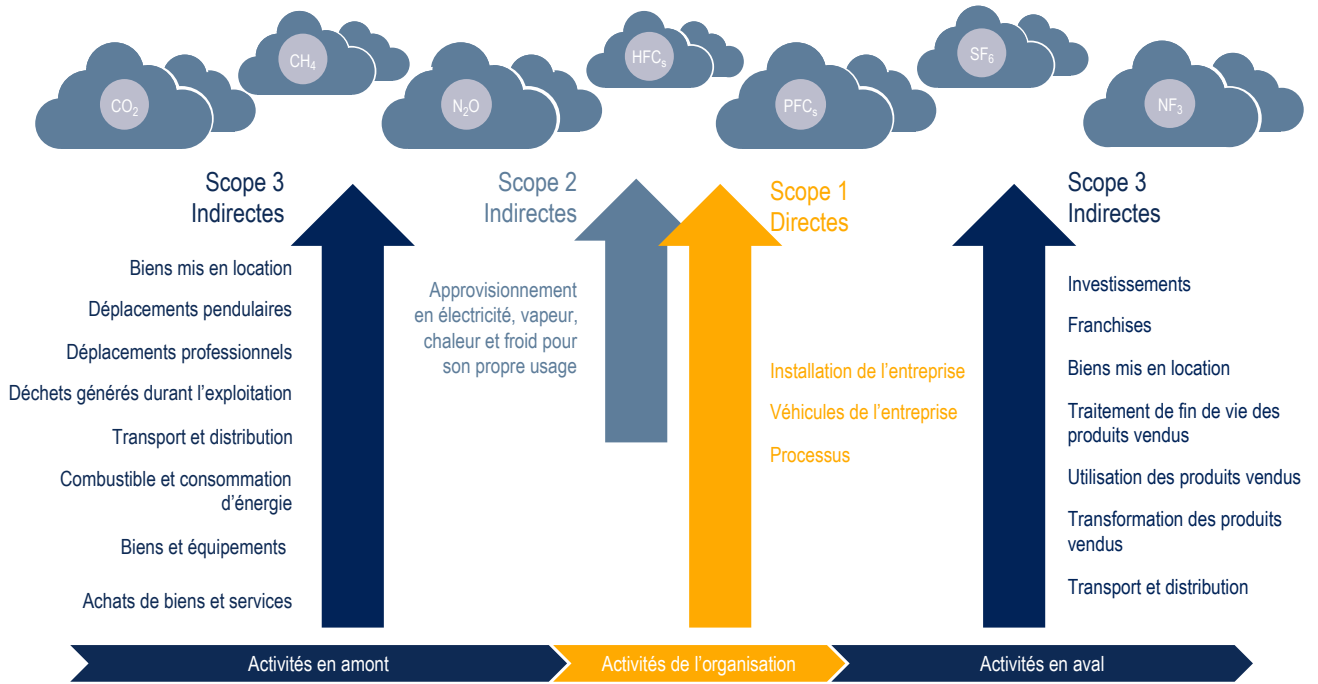
**Matériel** : comprend les principales fournitures de bureau, soit les consommables (papier, toner), les produits imprimés externalisés (flyers, brochures, etc.), les appareils électroniques et l'eau.

**Déchets et recyclage** : couvre les émissions liées aux déchets à incinérer, aux déchets électroniques et aux déchets recyclés.

## C.2.3 Scopes

Le bilan des gaz à effet de serre suit les directives de la norme ISO 14'069 :2013 et répartit l'ensemble des émissions selon 3 "scopes" (ou "périmètres") qui se définissent comme suit:

- **Scope 1 (ou émissions directes)**: couvre toutes les émissions issues de l'entreprise elle-même ou d'infrastructures/véhicules contrôlés par l'entreprise. Par ex. des chauffe-eaux, chaudières ou véhicules appartenant à l'entreprise ou dont la maintenance est assurée par celle-ci.
- **Scope 2 (ou émissions indirectes)**: inclut toutes les émissions indirectes générées par l'achat d'électricité, vapeur ou chaleur consommées par l'entreprise. Par ex. les émissions des centrales électriques.
- **Scope 3 (ou émissions élargies)**: couvre toutes les autres émissions indirectes apparaissant tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise et qui sont comptabilisées dans ce bilan CO<sub>2e</sub>. Par ex. les matières premières, le transport des combustibles achetés, l'utilisation des produits et des services vendus.



### C.3 Quelques valeurs pour comparaison

On considère généralement les impacts moyens suivants:

<b>Déplacements</b>	
Une personne émet 1 kg de CO <sub>2e</sub> en effectuant <sup>6</sup>	
147 km	en train
41 km	en trolleybus
39 km	en tram
15 km	en voiture électrique
10 km	en autocar
5 km	en voiture conventionnelle

<b>Papier (par ramette de 500 feuilles A4)</b>	
Le papier 100% recyclé, en comparaison à celui issu de fibres vierges, permet d'économiser <sup>7</sup>	
0.9 kg	CO <sub>2</sub>
88 litres	eau
7.5 kWh	énergie
5.5 kg	bois
30 g	substances chimiques

<b>Eau</b>	
Émissions en grammes de CO <sub>2</sub> par litre d'eau, selon provenance <sup>8</sup>	
420 g	Bouteille en PET, provenance Europe
180 g	Bouteille en PET, provenance Suisse
0.4 g	Carafe d'eau du robinet

<b>Alimentation</b>	
Repas avec ou sans viande <sup>9</sup>	
4 repas avec viande	émettent la même quantité de CO <sub>2</sub>
9 repas sans viande	

<sup>6</sup> Source: ecoinvent

<sup>7</sup> Source: Papier, Protéger la forêt et le climat, Association suisse pour le papier écologique et l'écologie au bureau, 2013

<sup>8</sup> Source: Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, 2006

<sup>9</sup> Source: myclimate